

# Bulletin Municipal de la Commune d'ALLONS

N°4 décembre 2015



## Editorial

Voici le Bulletin Municipal n°4.

Je tiens sincèrement à remercier l'ensemble des personnes qui œuvrent à l'élaboration de ce magazine pour vous informer sur les moments forts, les événements et les projets de la commune.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

En mon nom et celui du Conseil Municipal, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

*Le Maire,  
Christophe IACOBBI*

## **Site internet de la Commune :**

<http://allons-alpes-haute-provence.fr>

## **Mairie**

Rue Amiral de Richery  
04170 ALLONS

### **Horaires d'ouverture:**

|  |                        |
|--|------------------------|
| <b>2ème et 4ème<br/>Mercredi du mois</b> | <b>de 9h30 à 11h30</b> |
| <b>Jeudi</b>                             | <b>08h00 à 12h00</b>   |

**Téléphone:** +33 4 92 89 10 73

**Télécopie:**+33 4 92 89 10 73

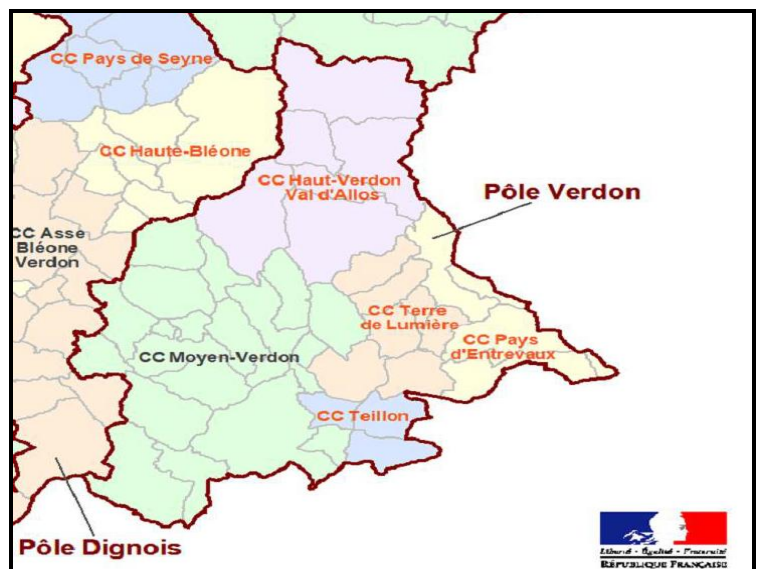
**Courriel :** [mairie.allons@orange.fr](mailto:mairie.allons@orange.fr)

## **Contre la modification du périmètre intercommunal (Cf. "Loi NOTRe")**

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite "loi NOTRe" poursuit le mouvement de réforme de l'administration territoriale engagé depuis plusieurs années.

Ainsi au Titre II de la Loi, consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité, il est prévu que « *Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupent au moins 15 000 habitants, mais ce seuil est adapté, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants dans les zones de faible densité* », ce qui correspond à notre Communauté de Commune.

Dans le cadre de l'application de cette loi, Madame le Préfet, *Mme Patricia Willaert*, a proposé le 12 octobre 2015 la constitution d'un « Pôle Verdon » regroupant les 5 Communautés de Commune figurant sur la carte ci-dessous :



Depuis cette date, de nombreuses réunions ont eu lieu dans les Communautés de Communes concernées par cette modification du périmètre intercommunal (41 communes, représentant 11.343 habitants).

Sur le territoire de la Communauté de Commune du Moyen Verdon, que ce soit au niveau de son bureau, du Conseil Communautaire ou des 19 communes composant son territoire, la proposition de Mme le Préfet, a été unanimement rejetée.

Pour notre commune, suite à deux réunions (le 21 novembre puis le 05 décembre), le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **a émis un avis défavorable au schéma proposé et a demandé le maintien de la Communauté de Commune du Moyen Verdon dans son périmètre actuel :**

Extrait de la résolution du Conseil Municipal d'Allons

« ...La LOI, grâce au soutien de nos élus (députés, sénateurs) nous a permis de rester tels que l'on est, à condition, que la population atteigne 5.000 habitants, alors, pourquoi remettre en cause ce territoire qui a appris à vivre et décider ensemble, parce qu'il a été construit à une échelle raisonnable ? Cette réorganisation ne se fera pas en un jour : nous allons perdre encore des années de mise en route et retarder des projets aujourd'hui programmés. ... Elle demandera plus de moyens, plus d'énergie, bon nombre d'élus actifs n'auront plus le temps de s'investir... »

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité de la délibération, sur le [site d'Allons](#) (Rubrique : Mairie – Sous-rubrique : Compte-rendu du Conseil 2015).

## Un point sur les travaux

- **Place du Cercle**

La première tranche des travaux de la place du cercle a débuté courant septembre.

L'entreprise MAUREL TP, titulaire du lot génie civil, a réalisé la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ces travaux ont également permis l'installation de nouveaux compteurs d'eau.

La deuxième tranche sera réalisée dès le printemps 2016.



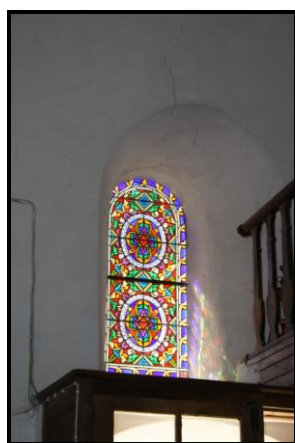
- **Vitraux de l'église**

Les travaux de rénovation des vitraux sous l'expertise des artisans dirigés par Madame Ollivier, ont été réalisés au mois de juillet.

Le Comité de Restauration de l'église d'Allons a participé au financement de la restauration de deux vitraux, à hauteur de 1500€, après une souscription qui a connu un fort succès.

Un grand remerciement aux donateurs et aux membres de l'association.

Ces vitraux ont pu être unanimement appréciés lors de la fête patronale du Village.



- **Très Haut débit internet**

Depuis le début juillet, la commune fait des envieux, car elle est reliée au reste du monde par le très haut débit internet (norme VDSL +)

- **Un nouvel équipement à la Mairie.**



La commune s'est équipée d'un photocopieur/scanner performant, suite à la dématérialisation\* complète des actes administratifs et comptables.

Le choix s'est porté sur une location longue durée, moins onéreuse qu'un achat.

2015 a été, pour notre commune une année charnière, car nous avons été pionnier dans la dématérialisation.

Katia, notre secrétaire, a su parfaitement s'adapter à ces nouveaux outils et à cette nouvelle manière de travailler.



*\*La dématérialisation, c'est le remplacement du support papier par un fichier informatique à l'occasion de l'échange ou de la conservation des informations.*

- **ERDF ...toujours des pannes électriques**

La commune a subi plusieurs pannes survenues lors des derniers travaux de modernisation du réseau ERDF.

Cela a occasionné une gêne importante pour la population. Vos élus se sont mobilisés pour résoudre le plus rapidement possible ces dysfonctionnements.

Monsieur le Maire est intervenu auprès des services de la préfecture.

Le courant a été rétabli dès le lendemain.



A l'approche des fêtes de fin d'année, Mr le Maire, Mme la Présidente du CCAS, ont accueilli **les aînés du village ainsi que les enfants** autour d'un goûter offert par la Commune : **le samedi 12 décembre 2015.**

### Le Conseil Municipal



**Directeur de la publication** : Christophe IACOBBI.

**Rédacteur** : Jean Marie PAUTRAT.

**Ont participé à ce numéro** : Maryline Meilleurat, Serge Guichard.

**Crédits photos et illustrations** : Myriam BOETTI, Jean Marie PAUTRAT.

**Impression** : Arc en ciel (Digne les Bains).



**A noter sur vos agendas**

### Vœux du Maire

Monsieur le Maire présentera ses vœux aux Allonsaises et aux Allonsais :

le **DIMANCHE 10 JANVIER 2016**  
à **18h00**, à la salle polyvalente.

Une galette  républicaine  
conclura la manifestation.





Après la présentation dans les précédents bulletins, des structures administratives, la **CCMV** et le **SIVU**, nous allons aborder, un autre regroupement, **les " Pays "**, et plus particulièrement, **le " Pays A3V "**.



Avec le **changement des modes de vie** et le **développement des réseaux de transport**, le monde rural s'est transformé, exigeant de nouvelles politiques plus adaptées aux besoins. C'est ce qui a **donné naissance aux Pays**.

### ▣ Qu'est-ce qu'un " Pays " ?

En bref, un **Pays** se crée à partir de **l'initiative de communes** et/ou **d'intercommunalités** qui :

- **choisissent de constituer un périmètre géographique du " Pays "**, reconnu par l'État, la Région et le Département.
- **élaborent une Charte de Pays** qui précise les **objectifs de développement choisis en commun**. C'est **l'acte fondateur du Pays**. Elle sert de base au Pays pour **négoier le « Contrat de Pays »** avec l'État, la Région et le Conseil Général et obtenir d'eux, des financements pour la mise en œuvre de ses actions.
- **créent un Conseil de Développement** dont le rôle est de **participer** à l'élaboration de la **Charte du Pays** et **d'assurer le suivi des actions** conduites au sein du Pays et respectant l'application de la Charte.
- **choisissent une forme juridique pour le Pays** pour lui permettre de se doter de moyens et de mener des actions : association, syndicat mixte ou groupement d'intérêt public.

### ▣ Quel est le rôle d'un " Pays " ?

→ **Le Pays** est un **nouvel échelon d'aménagement du territoire** où **la finalité** est de faire travailler conjointement, dans un **principe de solidarité**, et non de compétitivité, l'ensemble des communes et des communautés.

→ **Le Pays** n'est pas une collectivité territoriale supplémentaire mais un **"outil" en faveur du développement cohérent et durable d'un territoire** mettant à disposition des collectivités ou des associations, **les compétences de son équipe** pour le montage et le suivi des projets.

### ▣ Et le Pays " A3V " ?

→ **Le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var (A3V)** créé en 1999, découle historiquement **de la Fondation Nicolas-Claude Fabri de Peyresc** œuvrant déjà pour un développement global et équilibré du territoire et constituant encore, le volet culturel du **Pays A3V** (Interventions gratuites !).

→ Le **Pays A3V**, est une **association** regroupant **41 communes** et **mobilisant 9 personnes**.

→ Le **Comité de Pays A3V** et le **Conseil de Développement** ont mis en place une **Charte de Pays** basée sur **5 objectifs** :

- ◆ *Dynamiser l'économie touristique et la faire évoluer en respectant les caractéristiques fondamentales du Pays.*
- ◆ *Structurer et organiser le territoire au bénéfice de ses habitants.*
- ◆ *Organiser et promouvoir les autres secteurs de l'économie et diversifier les activités du territoire.*
- ◆ *Impliquer les habitants et associer les partenaires au développement du Pays.*
- ◆ *Déterminer l'identité du Pays et la faire partager et porter par les habitants.*

### Et concrètement ☺ quelques réalisations et projets...

**Secrets de Fabriques** C'est un label qui propose de découvrir le patrimoine artisanal local lié à la transformation des produits agricoles et au trajet des **Chemins de fer de Provence**.

**Musées** : **Distillerie de Barrême** (juillet 2015) - **Minoterie de la Mure-Argens** (mai 2016) - Draperies Trotabas de Beauvezer- Moulins d'Entrevaux. **Projets en cours** : La valorisation touristique du site des Grès d'Annot. **Randonnées gourmandes** : **Colmars** (octobre 2015) Séjour au **Gîte du Meunier** d'Entrevaux (citadelle) (de fév. à nov.)...

→ **Le Pays A3V** est candidat au programme **Espace Valléen** issu des politiques européennes, nationales et régionales, pour

la période 2015-2020, qui vise à **dynamiser l'économie touristique des territoires de montagne**.

→ **Le Pays A3V** est retenu sur la période 2014-2020 pour une troisième génération de programmes **LEADER** sur le thème "*Le Verdon réinvente sa ruralité : conforter la transition économique, sociale et écologique du Verdon*". Les premiers projets débiteront en 2016. (Le programme européen de développement rural **LEADER** a soutenu 80 projets **dont 59** au sein du pays A3V, soit en tout, plus de 3 millions d'euro.

→ Avec ses 54% de forêts, le **Pays A3V** a activement œuvré pour **développer la filière bois-énergie**.

→ Et dans le domaine agro-pastoral, le **Pays A3V** travaille avec la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence, à la mise en place **d'une agriculture "durable"**.

→ **Le Pays A3V** assure la coordination des **4 Relais de Services Publics** (Santé, aide à la personne,...).

Ce bilan, positif et favorable au maintien d'une **politique territoriale volontariste**, ne doit pas faire oublier que le **Pays A3V** reste une structure fragile et dépendante des crédits accordés par les partenaires de la politique régionale. ☺

